

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SAINT CYR/MORIN	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 407	3	+ 850	6	+ 970	4	30	

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Otavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DA 11 CV 102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN



SAINT-CYR-SUR-MORIN

SAINT-OUEN-SUR-MORIN

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

DOUE

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- - - 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- +++++ 1
- +++++ 2
- +++++ 3
- +++++ 4